

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Confinement : les services de la Ville s'adaptent

Retrait de documents dans les médiathèques

Pendant toute la durée du confinement, et dans le respect des consignes gouvernementales, les médiathèques sont fermées au public.

Toutefois, pour assurer un service minimum d'accès à la culture et maintenir le lien avec leurs adhérents, le service de retrait « *Des livres et moi, délivrez-moi* » est à nouveau mis en place, comme lors du précédent confinement.

Le principe : un prêt de documents sur réservation préalable et sur rendez-vous, dans la bibliothèque d'appartenance du document réservé.

- **A partir du 6 novembre : réservez vos documents**

Les réservations des documents disponibles sont possibles sur bibliotheques.annecy.fr (ou par téléphone, en l'absence d'accès à Internet, ou en cas de besoin d'un conseil, aux horaires d'accueil téléphonique des médiathèques municipales : du mardi au samedi de 9h à 12h).

Dans la limite des quotas en vigueur, à savoir 30 prêts et 5 réservations. Durée de prêt : 35 jours.

- **A partir du 10 novembre : venez retirer vos documents**

Quand les réservations sont prêtes, un rendez-vous est fixé aux usagers pour venir les chercher dans la médiathèque où ils sont inscrits, sur présentation de la carte de lecteur ou carte d'identité ou du courrier de réservation.

Un usager est autorisé à retirer des réservations pour de tierces personnes. Aux abords des médiathèques, les gestes barrières doivent être respectés.

Les bibliothèques associatives Les Pommaries, Les Tilleuls, la Bouquinerie restent fermées sans service de prêt.

Toutes les informations et plus de ressources sur bibliotheques.annecy.fr.

Pour vous tenir informé www.annecy.fr/covid-19